

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 93 du 9 décembre 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

ERRATUM

à la décision N° 5789/ARM/SGA du 25 août 2022 désignant les responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle du programme 212 "Soutien de la politique de la défense" (titre 2).

Du 06 décembre 2022

ERRATUM à la décision N° 5789/ARM/SGA du 25 août 2022 désignant les responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle du programme 212 "Soutien de la politique de la défense" (titre 2).

Du 06 décembre 2022

NOR A R M S 2 2 0 2 8 0 3 Z

Texte(s) modifié(s) :

- [Décision N° 5789/ARM/SGA du 25 août 2022 désignant les responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle du programme 212 "Soutien de la politique de la défense" \(titre 2\).](#)

Référence de publication :

La décision N° 5789/ARM/SGA désignant les responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle du programme 212 "Soutien de la politique de la défense" (titre 2) est modifiée comme suit :

Dans l'annexe I "DÉSIGNATION DES RESPONSABLES DE BUDGET OPÉRATIONNEL DU PROGRAMME 212 "SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE LA DÉFENSE" (TITRE 2)", à la troisième ligne du tableau :

Au lieu de : "0212-0082 :

personnels militaires de l'armée de terre ",

Lire : "0212-0082 :

personnels militaires de l'armée de l'air et de l'espace".

Le reste sans changement.